

Namur, le 26 avril 2022

Concerne : Proposition d'affectation du résultat à l'assemblée générale ordinaire, du samedi 14 mai 2022

1) Affectation des montants au fonds spécifique

Le bilan fait état d'un fond spécifique en réserve indisponible de 388 719,42€.

Ce fonds spécifique a été constitué à l'époque dans le but de développer des projets futurs.

En 2021, le conseil d'administration a engagé des montants pour les recherches et développements de multiples projets, en cours ou abouti. Ceux-ci sont décrits dans le rapport d'activité.

Les montants sont repris dans le bilan sous "Honoraires d'experts" pour un total de 38 909,69 €.

Le conseil d'administration propose donc à l'Assemblée Générale de voter le prélèvement de ce montant sur le fonds spécifique.

2) Proposition de dividende de 3%

Vu les bons résultats de cette année (412 522,88€), le conseil d'administration propose un dividende de 3%, évalué à 126 087,00 € qui sera payé au plus tard le 30 juin 2022.

3) Report du résultat

Afin d'assurer une distribution du dividende même en cas d'année plus difficile, le conseil d'administration propose de reporter le solde, soit 321 031,61 €.